

Info Arzier-Le Muids



N° 155 — NOVEMBRE 2017
Édité par la Municipalité



Agenda

Fenêtres de l'Avent Voir calendrier	Du 1er au 24 décembre
Crèche de Noël Local Soleil d'Automne « côté terrasse », CCM, Arzier Org.: Mesdames Wenning et Zünd	Du 1er décembre au 6 janvier
Distribution des sapins de Noël (sur commande uniquement) 13 h 00 à 17 h 00 Déchetterie communale	Samedi 2 décembre
Visite de la Municipalité aux personnes âgées de 80 ans et plus 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00	Judi 7 décembre
Conseil communal 19 h 00, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 11 décembre
Noël villageois 20 h 00, CCS, Arzier	Judi 21 décembre
Feu des sapins de Noël 15 h 00 à 17 h 00, Déchetterie communale	Samedi 6 janvier
Bal du Petit Nouvel-An Salle du Conseil communal Org.: Société de Développement	Samedi 13 janvier

EDITORIAL

EAU LÀ LÀ !!!

Chers concitoyens,
Nous avons eu un été magnifique et un début d'automne qui ne l'est pas moins. C'est fort agréable mais cela ne fait qu'aggraver l'état de nos sources.

Notre commune est alimentée par trois sources : la Raisse (dont les eaux s'écoulent dans le réservoir des Sendys), au nord ; les Coteaux (avec son réservoir), à l'est ; le Montant, au sud. (cette source par résurgence se trouve sur la commune de Genolier et est exploitée par trois communes : Genolier, Gland et Arzier, sous le nom de l'association intercommunale SIDEMO).

La source du Montant nous permet de remplir par pompage le réservoir des Sendys (contenance : 5'000 m3) pour fournir l'eau sous pression au village d'Arzier.

Le village de Le Muids et la Clinique de Genolier sont alimentés par le réservoir des Coteaux. La source des Coteaux peut fournir au mieux de sa forme entre 160 et 220l/min.

Lorsque la pluviométrie est au plus bas nous devenons clients de la SAPAN (Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Yvernoise) qui injecte dans notre réseau 190 l/min, en respect de la convention signée en 1978 et modifiée cette année.

Si vous consultez la page www.occch.ch/pdf/855.pdf « Les changements climatiques et la Suisse en 2050 », vous lirez que la situation ne va pas s'améliorer et que nos étés et automnes seront pauvres en précipitations.

Nous devons être conscients de la valeur de la moindre petite goutte d'eau et combien les eaux de nos sources sont précieuses ! L'eau de source est d'une qualité supérieure à celle du lac. Il devient urgent de changer nos habitudes et d'économiser notre or bleu. Pour cela, je vous recommande la page www.energie-environnement.ch « Eau potable et eaux usées ».

Un conseiller communal me racontait ceci : « Sa femme demande à leur fille de se préparer pour prendre un bain car il faut laver les cheveux. L'enfant demande s'il y a assez d'eau...sa maman lui répond que la restriction est toujours en vigueur ; alors l'enfant lui dit que ce sera mieux de prendre une douche ! »

Si la restriction que nous avons mis en place cet été a permis de sensibiliser les plus jeunes à cette forme de solidarité ayant pour objectif l'économie de notre consommation d'eau, c'est déjà un point positif.

Nous travaillons depuis plusieurs années à des projets d'envergure, en lien avec nos communes voisines, pour garantir l'approvisionnement en eau potable : 1.le captage d'eau de la Cézille avec pour but la possibilité de créer un réservoir d'eau naturel dans un aquifère qui se prête à conserver les eaux de périodes riches en pluies pour pouvoir les pomper lors de périodes de crise. 2.la création d'un puits de captage vers la source des Coteaux afin de préserver cette source de toute pollution. 3.la possibilité d'amener de l'eau depuis le bas de Bassins jusqu'à la source du Montant.

Nous vous remercions de participer à la protection de nos sources et de nous garder votre confiance car nous veillons à prendre toutes les bonnes mesures pour entretenir la distribution et l'évacuation de l'eau.

L'eau c'est la vie....ne la (les) gaspillons pas !

Toute belle fin d'année à vous tous !
Elvira Rölli, Municipale



*Nous vous souhaitons de belles
et lumineuses Fêtes de fin d'année !*

Administration communale

Fermeture pendant les fêtes de fin d'année:
**du vendredi 22 décembre 2017 dès 11 h 30
au mercredi 3 janvier 2018 à 7 h 30**

Agence postale

Fermeture pendant les fêtes de fin d'année:
**25 & 26 décembre 2017 - 1 & 2 janvier 2018
Ouvert les 27-28 & 29 décembre 2017
de 7 h 30 à 11 h 30**

Déchetterie communale

Horaire normal pendant les fêtes:
**Mercredi & Vendredi de 14 h 00 à 18 h 00
Samedi de 13 h 00 à 17 h 00**

...qu'est-ce que le martelage ? « Action de marteler; façonnage ou forgeage au marteau. Marque faite avec le marteau aux arbres qui doivent être abattus ou réservés »

Une belle tradition dans notre Commune ! Après une matinée bien chargée pour la Municipalité et les hommes du services forestiers accompagnés du nouvel Inspecteur forestier: Jean Rosset. Tous les collaborateurs sont invités au repas de midi, préparé traditionnellement par la femme du municipal des forêts....Merci Sabine !



Relevé du compteur d'eau

Vous avez reçu la feuille pour le relevé de votre compteur d'eau.

Nous prions instamment les propriétaires d'immeuble qui n'ont pas encore retourné le relevé du / des compteur (s) d'eau de le faire **d'ici le 4 décembre au plus tard.**

En cas de questions, vous pouvez joindre la bourse communale au 022 / 366 87 83.

**Vous pouvez aussi saisir votre relevé de compteur d'eau via le guichet virtuel:
www.arzier.ch.**

Carte journalière CFF à CHF 45.-
Disponibilité: www.arzier.ch
Réservation: 022 / 366 87 87



Naturalisation suisse

La nouvelle loi sur la nationalité entrera en vigueur le 1er janvier 2018.

Nous rappelons aux personnes qui ont débutés les démarches selon le droit actuel (valable jusqu'au 31.12.2017) et aux autres qui le désirent car elles remplissent les conditions que **leur demande de naturalisation complète* doit être déposée à l'Administration communale avant le 22 décembre 2017 à 11 h 30.**



*documents à confirmer avec le Greffe.

De nouvelles procédures entreront en vigueur dès le 1er janvier 2018, il conviendra donc d'entamer une nouvelle procédure si les conditions d'octroi le permettent.

Renseignements:

<https://www.vd.ch/themes/vie-privee/population-etrangere/naturalisation/>

Si vous des questions, n'hésitez pas à nous joindre !

2016-2017		DEVENIR SUISSE						
	12 ans sur sol suisse	Français Connaissances de la langue	Aucune aide sociale CHF	Casier judiciaire vierge	Déménagement possible durant la procédure	Une demande pour la famille		
Dès 1.1.2018			10 ans sur sol suisse	Français Connaissances certifiées A2 écrit B1 oral	Aucune aide sociale 3 ans avant la demande CHF	Casier judiciaire vierge	Nouvelle procédure en cas de changement de commune/canton avant la décision de l'autorité désignée	Une demande par adulte

Service de déneigement

La Municipalité souhaite rappeler aux automobilistes qu'ils sont tenus d'équiper leur véhicule en conséquence et d'adapter leur vitesse. De plus, ils ne laisseront pas leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait généré.

La Municipalité décline toute responsabilité pour des dégâts qui pourraient être occasionnés à des véhicules par les engins de déneigement, de sablage, par les amas de neige provoqués par le passage du chasse-neige.

Il est strictement interdit de déverser la neige sur la voie publique.



Conseil communal du 20 novembre 2017

Préavis municipal n°15/2017:

Demande de crédit de CHF 95'000.- pour le changement du serveur informatique communal et la mise à niveau de logiciels

Préavis municipal n°16/2017:

Demande de crédit supplémentaire au budget 2017 pour un total de CHF 93'000.-

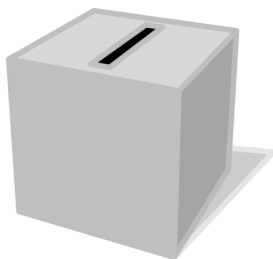
Conseil communal du 11 décembre 2017

Préavis municipal n°17/2017:

Demande de crédit de CHF 46'000.- pour le remplacement des véhicules du service de la déchetterie et des eaux.

Préavis municipal n°18/2017:

Budget 2018



Conseil communal du 4 septembre 2017

Préavis municipal n°9/2017

Demande de crédit de CHF 39'000.- TTC pour l'aménagement d'un sentier piétonnier de contournement destiné à éviter le virage cantonal de la Route de St-Cergue
- **Accepté**

Préavis municipal n°10/2017:

Demande de crédit de CHF 185'200.- TTC pour la réfection du virage de la Caroline sis route de Saint-Cergue RC 25-C-P
- **Accepté**

Préavis municipal: n°11/2017:

Demande de crédit de CHF 20'300.- TTC concernant le remplacement de l'agencement de cuisine de la salle des maîtres de l'école du Centre Communal et Scolaire d'Arzier-Le Muids
- **Accepté**

Conseil communal du 25 septembre 2017

Préavis municipal n°12/2017:

Demande de crédit de CHF 350'000.- pour la réfection de la toiture et de la charpente du Mont-Roux
- **Accepté**

Préavis municipal n°13/2017:

Demande de crédit de CHF 74'000.- pour la réfection du chemin reliant la route des Montagnes au chalet du Mont-Roux
- **Accepté**

Préavis municipal n°14/2017:

Arrêté d'imposition communal pour l'année 2018
- **Accepté**

Conseil communal - Elections complémentaires

Suite à la défection de plusieurs conseillers (-ères) communaux (-les), nous sommes dans l'obligation de procéder à des élections complémentaires pour la législature 2016/2021 afin de repourvoir **5 postes de conseillers (-ères) communaux (-les) et 11 viennent ensuite.**

Ces élections auront lieu le 4 mars 2018 pour le premier tour. Le mode de scrutin est à la majoritaire.

C'est-à-dire qu'au premier tour, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des voix (50% des voix exprimées + 1) sont élus, puis au 2^{ème} tour les candidats sont élus à la majorité relative, soit ceux qui ont le plus de voix sont élus.

Vous pourrez vous inscrire sur la liste d'entente communale ou déposer votre liste personnelle du **8 au 22 janvier 2018** au greffe de la Commune d'Arzier – Le Muids aux heures indiquées dans l'arrêté de convocation qui sera affiché au pilier public au début du mois de janvier.

Tout citoyen (ne) ayant le droit de vote communal est éligible au sein du conseil communal.

Le bureau du Conseil Communal encourage toutes les personnes intéressées par la vie de notre commune de se porter candidat, afin de soumettre leurs idées, leurs désirs et ainsi soutenir notre Conseil Municipal dans son action.

Merci de consulter les liens ci-dessous, afin de connaître vos droits et devoirs en tant que citoyens.

<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/votations-et-elections/droits-politiques/>

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/spop/fichiers_pdf/fly-151127-droits-vote-etrangers.pdf

<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/votations-et-elections/vote-des-etrangers/>

Pour tout renseignements complémentaires :

Jean-Pierre Vuille, Président du Conseil Communal

conseil@arzier.ch ou 079 / 253 82 78

Connaissez vous l'équipe communale de l'Administration ?



De gauche à droite:

Johan Vu, Apprenti

Véronique Pégaitaz, Adjointe à la bourse

Stijntje Reulen Langel, Police des constructions

Carine Besson, Préposée Contrôle des Habitants - Bureau des Etrangers

Odette D'Onofrio Vuille, Boursière

Michel Pannatier, Adjoint administratif

Quentin Pommaz, Secrétaire municipal

Y étiez-vous à la sortie des retraités ?

Mardi 5 septembre 2017, une soixantaine de personnes sont parties en direction d'Annecy afin de découvrir « les Trésors de la Savoie ». Visite du musée PACCARD et de l'écomusée du Lac d'Annecy le tout agrémenté de viennoiseries, d'un menu du Lac et d'un goûter savoyard ! Un grand MERCI aux participants pour leurs sourires !



Y étiez-vous au 30 ans du CCS ?

Le 30 septembre dernier, nous avons fêté les 30 printemps de notre Centre Communal et Scolaire ! Un grand merci à nos sociétés locales qui se sont énormément impliquées pour que la Fête soit belle, ainsi qu'à nos employés communaux qui se sont battus fièrement contre la tempête !



Merci aux participants de la photo « 10 ans après »!



Les élèves de l'école en 2017

MANIFESTATIONS

Distribution des sapins de Noël

Les personnes **ayant passé commande uniquement** sont invitées à venir choisir leur sapin de Noël (sapin Nordmann CHF 30.00 à payer sur place).

le samedi 2 décembre 2017 de 13 h 00 à 17 h 00 à la déchetterie communale

A cette occasion, le club des aînés « Soleil d'Automne » offrira un verre de vin chaud.

Vente de pâtisseries d'une classe de 10ème de Genolier !

Feu des sapins de Noël

Après les fêtes de Noël, la Municipalité a le plaisir de vous inviter à amener votre sapin

le samedi 6 janvier 2018 de 15 h 00 à 17 h 00 à la déchetterie communale

A cette occasion, nous partagerons la Couronne des Rois avec un verre de vin chaud !



FENÊTRE DE L'AVENT

Vendredi 15 DECEMBRE 2017
DE 18H30 A 20H30

Contes au clair de lune, boissons chaudes et douceurs
vous attendent...

Venez avec votre bonne humeur et votre cœur d'enfant !

LES BIBLIOTHECAIRES

Noël villageois

La Municipalité invite toute la population à fêter ensemble et de manière conviviale la fête de Noël
Jeudi 21 décembre 2017 à 20 h 00 au Centre Communal et Scolaire d'Arzier

Les élèves de l'école d'Arzier, accompagnés de leurs enseignants, présenteront un spectacle.
Venez voir leur Fenêtre de l'Avent !

Vin chaud, soupe aux légumes et pâtisseries vous seront proposés !

PETITES ANNONCES

La Petite Epicerie à Arzier

Boucherie et charcuterie artisanale, large choix de fromages de la région. Fruits et légumes. Possibilités de commander votre viande (rôti, poulet, etc..) ainsi que brioches et tresses pour le week-end. Thé-café et sandwiches du jour à l'emporter. Livraisons possibles.

Rue du Village 8b - Arzier
022 / 366 77 48

Lundi, mardi, jeudi vendredi:

6 h 00 à 13 h 00 et 15 h 00 à 19 h 00

Mercredi: 6 h 00 à 13 h 00 et 16 h 00 à 19 h 00

Samedi : 7 h 00 à 14 h 00

Dimanche: 8 h 00 à 13 h 00

« Ouvert le 25 décembre ! »

Soleil d'Automne

En vue du renouvellement du Comité lors de l'assemblée générale de mars 2018, nous sommes à la recherche de nouveaux membres pour rejoindre notre groupe.

Toute personne désirant de plus amples informations peut contacter Mme Méliné Vincent au 022 / 366 24 71 ou M. Jean Rengarten au 079 / 668 70 52.

N'hésitez pas à nous contacter. Toute bonne volonté sera très appréciée. Cordialement.



Fenêtres de l'Avent

Chaque jour, une nouvelle fenêtre s'illuminera de 17 h 30 à 22 h 00. Nous vous encourageons à aller découvrir les fenêtres décorées de nos villages afin de passer un moment convivial « sur le pas de la porte » de **18 h 30 à 20 h 30**.

Un grand MERCI aux participants... qui permettent ainsi des rencontres conviviales entre voisins et habitants de nos villages !



1er décembre:

Paroisse Protestante, Temple d'Arzier

2 décembre:

Famille Roy, Chemin Pré-de-la-Cure 4, Arzier

3 décembre:

Familles Besson & Ruffet: Rue des Jordils 22a & b, Le Muids

4 décembre:

Madame et Monsieur de Miéville, Rue de l'Ancienne Poste 19, Le Muids

5 décembre:

Madame et Monsieur Baudat, Chemin Pré-de-la-Cure 9, Arzier

6 décembre:

Famille Rohrer Belarmino da Silva, Chemin de la Rencontre 2a, Arzier

7 décembre:

Familles Martin & Nydegger, Chemin des Feuillantines 6, Le Muids

8 décembre:

Famille König, Chemin du Champ du Coq 3, Arzier

9 décembre:

Familles Zehnder & Hinder, Rue des Jordils 16, Le Muids

10 décembre:

Famille Formaz, Chemin de la Dôle 6, Arzier

11 décembre:

Association des Citoyens d'Arzier-Le Muids, Collège, Rue des Jordils 2, Le Muids

12 décembre:

Famille Clemons, Route de Saint-Cergue 41, Arzier

13 décembre:

Quartier des Viroux, Arzier

14 décembre:

Famille Ray, La Chèvrerie de Genolier 5, La Chèvrerie

15 décembre:

Bibliothèque communale, CCM, Rue du Village 30, Arzier

16 décembre:

Madame et Monsieur Jaquet, Rue des Jordils 3, Le Muids

17 décembre:

Famille Rohner, Rue de l'Ancienne Poste 4, Le Muids

18 décembre:

Epicerie de Le Muids, Chemin de la Petolière 6, Le Muids

19 décembre:

Famille Stoian, Chemin de la Pièce 5, Arzier

20 décembre:

Madame Toukalek et Monsieur Muslic, Chemin du Tunnel 1, Arzier

21 décembre:

Noël Villageois, CCS, Chemin Pré-Morlot 3, Arzier

*22 décembre:

Le Relais des Mômes, CCM, Rue du Village 30, Arzier

23 décembre:

Famille Waterman-Goulet, Chemin Prés-du-Marguiller 25, Arzier

*24 décembre:

Crèche, CCM, Rue du Village 30, Arzier

(* uniquement illuminée de 17 h 30 à 22 h 00)